

510 Rappel de renvoi « voir aussi » - Nom de collectivité (R)

Premier indicateur

Type de vedette de nom de collectivité

- 0 Nom inversé
- 1 Nom de lieu
- 2 Nom en ordre direct

Second indicateur

Non défini

- ∅ Non défini

Codes de sous-zones

‡a	Nom de collectivité ou de lieu comme élément de classement (NR)	‡s	Version (R)
‡b	Collectivité subordonnée (R)	‡t	Titre du document (NR)
‡c	Lieu de réunion (R)	‡v	Subdivision de forme (R)
‡d	Date de réunion ou de signature du traité (R)	‡w	Sous-zone de contrôle (NR)
‡e	Terme de relation (R)		/0 Relation particulière
‡f	Date du document (NR)		/1 Restriction de l'utilisation du rappel
‡g	Renseignements divers (R)		/2 Forme antérieure de la vedette
‡h	Indication générale du genre de document (NR)		/3 Affichage du renvoi
‡i	Information sur la relation (R)	‡x	Subdivision générale (R)
‡k	Sous-vedette de forme (R)	‡y	Subdivision chronologique (R)
‡l	Langue du document (NR)	‡z	Subdivision géographique (R)
‡m	Médium d'exécution pour la musique (R)	‡0	Numéro normalisé ou de contrôle de la notice d'autorité (R)
‡n	Numéro de la partie/section/réunion (R)	‡1	URI de l'objet du monde réel (R)
‡o	Mention d'arrangement pour la musique (NR)	‡4	Relation (R)
‡p	Nom de la partie/section du document (R)	‡5	Institution à laquelle s'applique la zone (R)
‡r	Tonalité de la musique (NR)	‡6	Liaison (NR)
		‡8	Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme le rappel d'un renvoi « voir aussi de » d'un nom de collectivité. Elle est utilisée dans une notice de vedette établie ou dans une notice de vedette et de subdivision établie pour produire un rappel de renvoi « voir aussi de » à partir d'un nom de collectivité établi à une vedette établie associée.

LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La plupart des désignateurs de contenu définis pour la zone 510 sont les mêmes que ceux qui sont définis pour les zones 110 (Vedette - Nom de collectivité), 410 (Rappel de renvoi « voir » - Nom de collectivité) et 710 (Liaison des vedettes établies - Nom de collectivité).

La section *X10 Noms de collectivités - Renseignements généraux* renferme des lignes directrices, une description et des conventions d'entrée des données pour les désignateurs de contenu communs à ces zones.

La section *Rappels et renvois - Renseignements généraux* renferme les lignes directrices pour l'application des sous-zones ‡w (Sous-zone de contrôle) et ‡i (Information sur la relation) et ‡4 (Relation) dans la zone 510.

■ EXAMPLES

110 2b#aOklahoma Council on Juvenile Justice

510 2b#wb#aOklahoma Council on Juvenile Delinquency

110 2b#aACM#bSpecial Interest Group on Personal Computing

510 2b#wb#aAssociation for Computing Machinery.#bSpecial Interest Group on Small and Personal Computing Systems and Applications

110 1b#aMaryland.#bBureau of Air Quality Control

510 1b#wb#aMaryland.#bAir Quality Programs

510 1b#wb#aMissouri.#bState Highway Patrol.#bCriminal Records Section

510 2b#wanna#aKarachi Entomological Society